



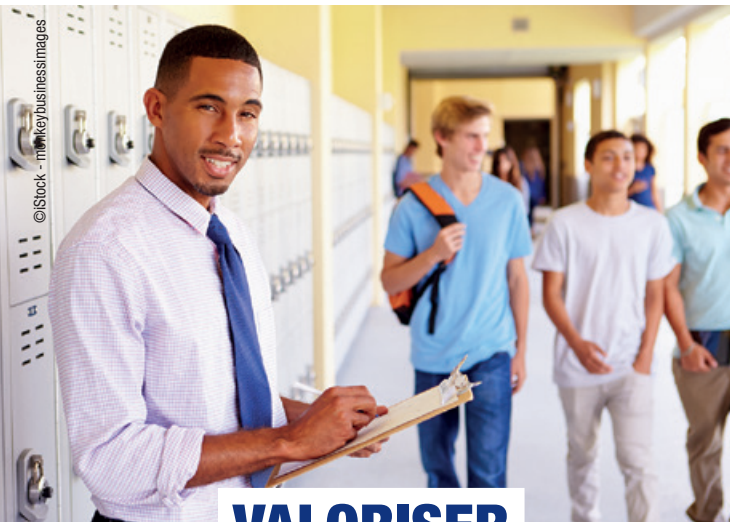
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE 2018



**snalc**

**sne!**

**SPLEN-SUP**



**VALORISER  
NOS MÉTIERS**



**INVENTER  
UN SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER  
CHACUN D'ENTRE NOUS**

***Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission***

## VALORISER

Les personnels de l'Éducation nationale sont mal payés par rapport à leur niveau d'étude et à leurs conditions d'embauche. Plus personne aujourd'hui ne peut nier la crise des recrutements. Un système scolaire de qualité est avant tout un système qui rémunère bien ses personnels, comme le prouvent les comparaisons internationales.



Dans ce contexte de paupérisation de la profession encore aggravée par le gel du point d'indice, le PPCR, que seuls le SNALC et le SNE ont rejeté par tous leurs votes au CTM, est un leurre. Non seulement il n'a pas permis la revalorisation espérée mais il a mis un terme à la promotion au grand choix et a ouvert la porte à une évaluation des personnels qui fait la part belle à des critères qui n'ont rien à voir avec la réalité de nos métiers. ■

## INVENTER

Le SNALC et le SNE sont les seules organisations syndicales à avoir rédigé un projet éducatif cohérent, de la maternelle au supérieur : *Permettre à tous de réussir*. À budget constant, leurs propositions sont réalistes : apprentissage des fondamentaux en primaire, enseignement disciplinaire de qualité dans le secondaire, réforme redonnant une valeur au baccalauréat et permettant une meilleure orientation dans le supérieur.

Nous venons par ailleurs de publier un guide pédagogique permettant à tous les enseignants de choisir librement les méthodes qu'ils jugent les plus appropriées pour leurs élèves.

Enfin le SNALC a mis en place le dispositif Mobi-SNALC qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière. ■



## PROTÉGER

Nos métiers sont très exposés. Nous sommes soumis à de fortes pressions, qu'elles proviennent des élèves, de leurs parents, voire de notre hiérarchie. Nous devons bénéficier d'une véritable médecine du travail qui prenne enfin en compte l'épuisement professionnel et les risques psycho-sociaux. Les personnels victimes doivent pouvoir saisir facilement l'institution afin de faire appliquer la loi. Nous avons publié un guide juridique adapté aux spécificités de nos métiers.



Nos décisions doivent être respectées et le caractère national de l'École de la République doit être défendu à chaque instant. Dans cette perspective, la remise en cause de la réforme des rythmes scolaires constitue une victoire du SNALC et du SNE. Leaders de la contestation, nous avons pu également obtenir des améliorations sensibles de la calamiteuse réforme du collège. Nous nous sommes opposés aux réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, qui organisent une concurrence accrue entre les disciplines et fragilisent les personnels.

Enfin, la défense de la laïcité, garante des valeurs de la République, est une priorité pour le SNALC et le SNE qui agissent pour le respect de la loi du 15 mars 2004. ■



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,  
VOTEZ SNALC, SNE, SPLÉN-SUP POUR DONNER UN SENS À VOTRE MÉTIER